

De la mobilité au recrutement : quand la fonction publique se privatise !

Alors que, dès le 23 octobre¹, le SNEPAP-FSU vous annonçait dans une communication intitulée « Du devenir de la mobilité des agents » que la loi de transformation de la fonction publique allait profondément redéfinir les règles du jeu en matière de mobilité, moins d'un mois après il est de notre devoir de vous annoncer que c'est un véritable cataclysme qui s'annonce.

Le gouvernement a tranché et **l'ensemble des personnels du ministère de la justice**, hormis le CEA (corps d'encadrement et d'application), **sera soumis au profilage des postes**.

Si certaines des organisations syndicales présentes ont pu se féliciter de la prise en compte par le secrétariat général de certains amendements (entre autres, la tenue de deux mouvements au lieu de trois, la publication des postes susceptibles d'être vacants et non seulement des postes vacants, la communication par les recruteurs des motifs de non-recrutement), **la FSU Justice a dénoncé ce projet qui affaiblit une fois de plus la fonction publique**, consacre élitisme pseudo-élitisme et individualisme.

Un mépris très clairement affiché et sans complexe de la part du ministère !

A compter de janvier 2020 si les lignes directrices de gestion de la mobilité sont appliquées telles que présentées dans le projet, comment pourrez-vous prétendre à une mutation ?

1/Il vous faudra surveiller sur la place de l'emploi public ou sur intranet les postes vacants ou susceptibles d'être vacants susceptibles de l'être

2/Soit vous postulez sur un poste « non-profilé » (qui n'en a que le nom), auquel cas votre demande est adressée directement à l'administration centrale qui procédera à la décision finale en fonction de votre adéquation au profil du poste !!

Soit vous postulez sur un poste profilé et vous devrez adresser un CV, une lettre de motivation et vos trois derniers CREP (quand vous avez été évalué...) au recruteur et solliciter un entretien.

Cette distinction sera définie dans les lignes directrices propres aux corps de chaque direction selon les catégories d'emploi. Nous attendons la copie de l'administration pénitentiaire, qui, à l'origine, avait opté pour la cotation et s'est vue retoquée par le gouvernement.

3/Si vous n'êtes pas retenus, vous pourrez tenter un recours administratif hiérarchique ou gracieux avec l'aide des représentants du personnel élus en CTM.

En cas de situation particulière ou de priorité légale (rapprochement de conjoint, travailleur handicapé...), les lignes directrices prévoient qu'elles ne seront étudiées qu'à profil égal, ce qui annonce tout simplement leur enterrement !

De son côté, chaque recruteur devra établir des fiches de poste sur ceux qu'il compte voir pourvus. Son administration centrale, en validera, ou non, l'ouverture.

Il devra étudier toutes les candidatures mais pourra ne pas donner suite dès le stade de la candidature écrite en motivant son choix auprès de l'agent.

Pour les candidatures les plus « prometteuses », une fois les entretiens menés, il devra faire parvenir à son administration centrale un classement par ordre de préférence.

¹ <https://snepap.fsu.fr/du-devenir-de-la-mobilite-des-agents/>

Alors que vous pensiez être immunisés contre la course à la performance, virus ayant contaminé le secteur privé et les fonctions publiques hospitalières et territoriales, l'élitisme macronien, vient frapper à votre porte de bureau. S'il était encore à prouver qu'un tel système est défaillant, poussons la porte des services recrutant sur profil et admirons le mal-être qui y règne. Prenons exemple de la DAP, de ses services qui se vident, de ses agents qui vont mal et dont la faute n'est pas entièrement due à une énième réorganisation mais bien à un **management toujours plus exigeant où la performance est érigée en modèle.**

A celles et ceux qui doutaient d'une entreprise de destruction massive de la fonction publique, ce nouvel épisode ne vient que confirmer que l'ère des fonctionnaires est révolue !
Entre la loi de Transformation de la Fonction Publique, les attaques régulières contre la qualité de notre travail, la perte de nos menus avantages sociaux, les évolutions statutaires au rabais, les primes qui ne seront bientôt octroyées que sous l'angle du mérite pour favoriser la compétition entre agents, ce dernier coup de couteau est de trop !

Le jeu du gouvernement joué avec zèle par le SG et la DAP ne s'apparente qu'à une mise à mort de ce qui assure l'équité de traitement sur tout le territoire !

**Le SNEPAP -FSU appelle à la mobilisation pour montrer avec force et colère nos désaccords les plus profonds !
Tou.te.s réuni.e.s le 5 décembre !**

Paris, le 20 novembre 2019

